

Gorges
Causses Cévennes
Communauté de Communes



Monsieur le Président
À
Mesdames et Messieurs
les délégués communautaires

Florac-Trois-Rivières, le 01/02/2024

Direction générale des services
Ref: HC/DB/ - 2024-001

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance ordinaire du Conseil communautaire, qui se tiendra à la **Salle Emile Leynaud - Château de Florac**, le :

Judi 8 février 2024 à 18 heures.

Comptant sur votre présence, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et distinguées.

Le Président,
Henri COUDERC



ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'Assemblée délibérante :

- ✓ Décisions du Bureau :
- ✓ Décision du Président :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières
Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86
Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024
2. Régularisation des transferts d'actif (Subvention)
3. Neutralisation budgétaire des dotations aux amortissement des subventions d'équipement versées
4. Lancement de la consultation des marches d'assurance
5. Lancement de la consultation pour le marché du mobilier dans les nouveaux locaux communautaires
6. Lancement de la consultation du marché de location et de maintenance du parc de photocopieurs

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION DES SERVICES

7. Prise en charge des frais de déplacement

EAU - ASSAINISSEMENT

8. Acquisitions foncières liées aux captages AEP de la commune de Cassagnas
9. Autorisation de traiter les eaux sur 8 UDI
10. Demande de financements pour les installations de dispositifs de récupération d'eau de toiture sur le Causse Méjean
11. Demande de subvention DETR pour le renforcement de l'alimentation en eau potable du Mazeldan

TRAVAUX STRUCTURANTS

12. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de travaux des locaux communautaires Rochefort
13. Avenants aux marchés de travaux des locaux communautaires Rochefort
14. Demande DETR pour l'équipement multimédia Rochefort

RELATIONS & SOLIDARITES ENTRE L'INTERCOMMUNALITE ET LES COMMUNES-MEMBRES

15. Renouvellement de l'adhésion à l'ADEFPAT (Association pour le Développement de la Formation)
16. Débat concernant la planification territoriale pour les énergies renouvelables terrestres (Loi APER)
17. Désignation des représentants - GAL
18. Désignation des délégués Mobilités et Climat

Questions et informations diverses :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES

22 rue Justin Gruat - 48 400 Florac Trois Rivières

Téléphone : 04 66 44 03 92 - Télécopie : 04 66 42 89 86

Email : contact@florac-sudlozere.fr - www.gorgescaussescevennes.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h